

Passerelle



Transmission Entreprises

MENTIONS LÉGALES, CONDITIONS D'UTILISATION, POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ, COOKIES ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Site internet : www.passerelle-transmission-entreprises.com

Dernière mise à jour : 15 juillet 2026

Le présent document présente les mentions légales, les conditions d'utilisation, la politique de protection des données personnelles, la politique relative aux cookies et les informations concernant l'utilisation éventuelle de systèmes d'intelligence artificielle sur le site :

www.passerelle-transmission-entreprises.com

ci-après désigné le « Site ».

Il s'applique aux visiteurs du Site, aux dirigeants et actionnaires envisageant une transmission d'entreprise, aux repreneurs, aux investisseurs, aux partenaires et, plus généralement, à toute personne entrant en relation avec Passerelle par l'intermédiaire du Site.

1. ÉDITEUR DU SITE

Le Site est édité par :

Raison sociale : Neo Business Academy SARL

Nom commercial : Passerelle – Transmission Entreprises

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse du siège : Rue Saint-Léger 6, 1205 Genève, Suisse

Numéro d'inscription au Registre du commerce : CH-660.4.588.024-1

Canton d'inscription : Genève

Adresse électronique : info@passerelle-transmission-entreprises.com

Site internet : www.passerelle-transmission-entreprises.com

Dans le présent document, Neo Business Academy SARL, exploitant le nom commercial Passerelle – Transmission Entreprises, est désignée par « Passerelle », « nous », « notre » ou « nos ».

2. HÉBERGEMENT DU SITE

Le Site est hébergé par :

OVH SAS

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 000 euros

Siège social : 2 rue Kellermann, 59100 Roubaix, France

RCS Lille Métropole : 424 761 419

Établissement : 424 761 419 00045

Code APE : 2620Z

Numéro de TVA intracommunautaire : FR 22 424 761 419

Site internet : www.ovhcloud.com

OVH SAS est une filiale d'OVH Groupe SA, société immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lille sous le numéro 537 407 926, dont le siège est situé 2 rue Kellermann, 59100 Roubaix, France.

3. OBJET ET ACTIVITÉ DE PASSERELLE

Passerelle exerce une activité d'accompagnement dans le domaine de la transmission, de la cession et de la reprise d'entreprises.

Selon la nature du projet et les accords conclus avec ses clients, ses services peuvent notamment comprendre :

- l'analyse préliminaire d'un projet de cession ;
- la compréhension des objectifs personnels et professionnels du cédant ;
- la collecte et l'organisation d'informations relatives à l'entreprise ;
- l'analyse d'un prix souhaité ou d'une fourchette de valorisation ;
- la préparation d'une présentation anonymisée de l'entreprise ;
- l'identification de repreneurs, investisseurs ou groupes potentiellement compatibles ;
- la qualification préliminaire des repreneurs ;
- la mise en relation entre cédants et repreneurs ;
- l'organisation et le suivi des échanges ;
- l'assistance dans la comparaison des propositions reçues ;
- l'accompagnement général des différentes étapes de la transmission ;
- l'orientation vers des avocats, fiduciaires, fiscalistes, experts-comptables, banques ou autres professionnels spécialisés.

Sauf stipulation contractuelle expresse, les informations communiquées par Passerelle ne constituent pas :

- une offre ferme d'achat ou de vente ;
- une promesse de financement ;
- une recommandation d'investissement ;
- une expertise juridique ;

- une expertise fiscale ;
- une expertise comptable ;
- une certification de la valeur d'une entreprise ;
- une garantie de réalisation d'une transaction.

Toute opération de cession reste notamment soumise :

- à l'accord définitif du vendeur et de l'acquéreur ;
- à la vérification des informations communiquées ;
- aux audits juridiques, financiers, fiscaux, sociaux et opérationnels nécessaires ;
- à la négociation des documents contractuels ;
- à la vérification du financement de l'acquéreur ;
- aux éventuelles autorisations administratives ou réglementaires ;
- aux conditions suspensives convenues entre les parties.

4. ACCÈS AU SITE

L'accès au Site est en principe libre et gratuit, sous réserve :

- de la disponibilité des réseaux de communication ;
- des opérations de maintenance ;
- des mises à jour ;
- des incidents techniques ;
- des impératifs de sécurité ;
- des cas de force majeure ;
- des interventions de l'hébergeur ou de prestataires techniques.

Passerelle peut modifier, suspendre ou interrompre temporairement tout ou partie du Site sans préavis lorsque cela est nécessaire à son fonctionnement, à sa sécurité ou à son évolution.

Passerelle ne garantit pas que le Site soit accessible sans interruption, exempt d'erreurs ou compatible avec tous les équipements, navigateurs ou systèmes informatiques.

5. CONDITIONS D'UTILISATION

L'utilisateur s'engage à utiliser le Site de manière licite, raisonnable et conforme à sa finalité.

Il est notamment interdit :

- de porter atteinte au fonctionnement ou à la sécurité du Site ;
- de tenter d'accéder frauduleusement aux serveurs, comptes, bases de données ou systèmes informatiques ;
- d'introduire un virus, logiciel malveillant ou code nuisible ;
- de collecter automatiquement les contenus ou données du Site sans autorisation ;

- de se faire passer pour une autre personne ;
- de fournir volontairement des informations fausses ou trompeuses ;
- d'utiliser le Site à des fins de fraude, de concurrence déloyale ou de démarchage non autorisé ;
- d'extraire ou de reproduire une partie substantielle des bases de données ;
- de diffuser des contenus illicites, diffamatoires, discriminatoires ou portant atteinte aux droits de tiers ;
- d'utiliser les informations concernant une entreprise ou un repreneur en dehors du cadre autorisé.

Passerelle se réserve le droit de restreindre ou de suspendre l'accès d'un utilisateur en cas de comportement abusif, frauduleux, illégal ou susceptible de porter atteinte à ses intérêts ou à ceux de tiers.

6. ABSENCE DE GARANTIE DE TRANSACTION

Passerelle met en œuvre ses compétences, son réseau et ses moyens afin d'accompagner les projets qui lui sont confiés.

Elle ne garantit toutefois pas :

- qu'un acquéreur sera trouvé ;
- qu'un acquéreur formulera une offre ;
- qu'une offre sera acceptée ;
- qu'une entreprise sera cédée dans un délai déterminé ;
- que le prix souhaité par le vendeur sera obtenu ;
- qu'une valorisation indicative correspondra au prix final ;
- qu'un candidat maintiendra son intérêt pendant toute la procédure ;
- qu'un financement bancaire ou privé sera accordé ;
- que les audits ne feront apparaître aucun risque ;
- qu'une lettre d'intention aboutira à une transaction définitive ;
- que les informations fournies par un utilisateur ou un tiers sont complètes, exactes ou actualisées.

Une transmission dépend de nombreux facteurs, notamment :

- des performances de l'entreprise ;
- de sa rentabilité ;
- de sa situation financière ;
- de son secteur d'activité ;
- de sa clientèle ;
- de ses perspectives ;

- de ses risques ;
- de sa dépendance éventuelle au dirigeant ;
- des attentes du vendeur ;
- de la capacité financière de l'acquéreur ;
- des conditions de financement ;
- des résultats des audits ;
- de la négociation des conditions juridiques et financières.

7. REPRENEURS ET SOLVABILITÉ

Les expressions « repreneur solvable », « acquéreur solvable », « investisseur solvable » ou « multi-repreneur solvable » désignent un interlocuteur qui, sur la base des informations disponibles au moment de sa qualification, présente des éléments permettant raisonnablement d'envisager une capacité à financer ou à structurer une acquisition.

L'analyse préliminaire peut notamment prendre en considération :

- le parcours professionnel du repreneur ;
- ses expériences précédentes ;
- les acquisitions déjà réalisées ;
- les informations financières déclarées ;
- les fonds propres déclarés ;
- les partenaires bancaires ou investisseurs présentés ;
- une preuve de fonds ;
- une lettre bancaire ;
- une confirmation de financement ;
- la capacité déclarée à lever une dette d'acquisition ;
- la cohérence entre les ressources disponibles et la transaction envisagée ;
- l'existence d'associés ou de partenaires financiers.

La qualification d'un repreneur comme « solvable » ne constitue toutefois pas :

- une garantie bancaire ;
- une certification officielle de solvabilité ;
- une garantie permanente de disponibilité des fonds ;
- un engagement ferme de financement ;
- une garantie de paiement du prix ;
- une garantie de bonne fin de la transaction.

La capacité financière d'un repreneur doit être vérifiée et, si nécessaire, actualisée pour chaque opération avant la signature d'un engagement définitif.

Les capacités financières d'un repreneur peuvent évoluer entre son inscription dans le réseau et la réalisation d'une opération.

8. RÉSEAU DE REPRENEURS ET RÉSULTATS COMMERCIAUX

Passerelle peut communiquer sur l'existence d'un réseau de plusieurs centaines de repreneurs, investisseurs, groupes ou multi-repreneurs en recherche d'opportunités.

L'appartenance d'une personne à ce réseau ne signifie pas qu'elle :

- sera intéressée par chaque projet ;
- disposera nécessairement du financement adapté à chaque opération ;
- formulera une offre ;
- acceptera le prix souhaité ;
- sera autorisée à recevoir toutes les informations relatives à une entreprise ;
- conclura effectivement une acquisition.

Les références à des dizaines de cessions réalisées ou accompagnées annuellement doivent être comprises comme des informations générales relatives à l'activité ou au réseau de Passerelle, sans constituer une promesse de résultat pour un projet particulier.

Les résultats passés ne garantissent pas les résultats futurs.

9. VALORISATION ET OBJECTIF DE PRIX

Les estimations, analyses ou fourchettes de valorisation éventuellement communiquées par Passerelle sont indicatives, sauf convention écrite prévoyant expressément une expertise particulière.

La valeur d'une entreprise peut notamment dépendre :

- de son chiffre d'affaires ;
- de son EBITDA ou de son résultat d'exploitation ;
- de la stabilité de ses résultats ;
- de ses marges ;
- de sa trésorerie ;
- de son endettement ;
- de ses actifs ;
- de ses contrats ;
- de la récurrence de ses revenus ;
- de la concentration de sa clientèle ;
- de sa dépendance au dirigeant ;
- de la qualité de ses équipes ;
- de sa propriété intellectuelle ;

- de sa réputation ;
- de son positionnement ;
- de ses risques juridiques ou opérationnels ;
- de ses perspectives ;
- de l'intérêt stratégique qu'elle représente pour un acquéreur ;
- des conditions du marché au moment de la transaction.

Le prix souhaité par le vendeur, la valeur estimée et le prix final de cession sont trois notions différentes.

La communication d'un objectif de prix à Passerelle :

- ne constitue pas une offre ferme de vente ;
- ne vaut pas engagement de céder l'entreprise ;
- ne garantit pas l'obtention de ce prix ;
- ne signifie pas que ce prix sera automatiquement communiqué aux repreneurs ;
- ne marque pas nécessairement le début d'une négociation ;
- peut faire l'objet d'une modification ultérieure.

Le prix final peut également dépendre :

- du montant payé immédiatement ;
- d'un crédit vendeur ;
- d'un complément de prix ;
- d'un paiement différé ;
- du traitement de la trésorerie et de la dette ;
- des garanties données ;
- de l'accompagnement demandé au vendeur ;
- des conditions suspensives ;
- des conclusions des audits.

10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Sauf indication contraire, tous les éléments composant le Site appartiennent à Neo Business Academy SARL ou sont utilisés avec l'autorisation de leurs titulaires.

Ces éléments comprennent notamment :

- la marque et le nom commercial Passerelle ;
- le logo ;
- la charte graphique ;
- les noms de domaine ;
- les textes ;

- les slogans ;
- les images ;
- les photographies ;
- les illustrations ;
- les vidéos ;
- les documents téléchargeables ;
- les présentations ;
- les formulaires ;
- la structure du Site ;
- les bases de données ;
- les méthodes commerciales ;
- les contenus éditoriaux ;
- les éléments logiciels et techniques.

Toute reproduction, représentation, diffusion, extraction, modification, adaptation, traduction ou exploitation totale ou partielle est interdite sans autorisation écrite préalable, sous réserve des utilisations expressément autorisées par la loi.

L'accès au Site ne confère à l'utilisateur aucun droit de propriété ou de licence sur ses contenus.

Les marques, logos et contenus appartenant à des tiers restent la propriété de leurs titulaires respectifs.

11. LIENS EXTERNES

Le Site peut contenir des liens vers des sites, plateformes ou services exploités par des tiers.

Passerelle ne contrôle pas de manière permanente ces services et ne peut être tenue responsable :

- de leur contenu ;
- de leur disponibilité ;
- de leur sécurité ;
- de leurs conditions d'utilisation ;
- de leur politique de confidentialité ;
- des cookies qu'ils déposent ;
- des traitements de données qu'ils réalisent ;
- des produits ou services qu'ils proposent.

L'utilisateur est invité à consulter les mentions légales et politiques de confidentialité des sites tiers concernés.

La présence d'un lien ne signifie pas que Passerelle approuve ou garantit le contenu ou les services du site concerné.

12. RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES DONNÉES

Le responsable des traitements de données personnelles effectués dans le cadre du Site et des activités de Passerelle est :

Neo Business Academy SARL

Nom commercial : Passerelle – Transmission Entreprises

Adresse : Rue Saint-Léger 6, 1205 Genève, Suisse

Numéro d'inscription au Registre du commerce : [NUMÉRO À COMPLÉTER]

Canton d'inscription : Genève

Adresse électronique : info@passerelle-transmission-entreprises.com

Site internet : www.passerelle-transmission-entreprises.com

Neo Business Academy SARL n'a pas désigné de délégué à la protection des données.

Toute demande concernant la protection des données doit être adressée directement à :

info@passerelle-transmission-entreprises.com

13. CADRE JURIDIQUE DE LA PROTECTION DES DONNÉES

Passerelle traite les données personnelles conformément au droit suisse applicable, notamment :

- la Loi fédérale sur la protection des données du 25 septembre 2020 ;
- l'Ordonnance sur la protection des données ;
- les dispositions applicables en matière de communications électroniques, de sécurité informatique, de concurrence et de conservation des documents.

Le Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne peut également s'appliquer lorsque les conditions de son champ d'application territorial sont réunies, notamment lorsque Passerelle :

- propose des biens ou services à des personnes situées dans l'Union européenne ;
- cible spécifiquement ces personnes ;
- suit leur comportement dans l'Union européenne ;
- traite certaines données dans le cadre d'un établissement ou d'un partenaire situé dans l'Union européenne.

Les références au RGPD dans le présent document ne signifient pas qu'il s'applique nécessairement à tous les traitements réalisés par Passerelle.

14. PRINCIPES DE TRAITEMENT

Passerelle s'efforce de traiter les données personnelles conformément aux principes suivants :

- licéité ;
- bonne foi ;
- transparence ;
- proportionnalité ;

- finalité déterminée ;
- minimisation des données ;
- exactitude ;
- limitation de la conservation ;
- sécurité ;
- confidentialité ;
- respect des droits des personnes ;
- protection des données dès la conception et par défaut lorsque cela est approprié.

Les données ne sont pas utilisées d'une manière incompatible avec les finalités annoncées, sauf lorsque le droit applicable autorise cette utilisation ou qu'une information complémentaire est fournie.

15. DONNÉES PERSONNELLES COLLECTÉES

Selon l'utilisation du Site et la relation entretenue avec Passerelle, les catégories de données suivantes peuvent être collectées.

15.1 Données d'identification et de contact

- nom ;
- prénom ;
- civilité ;
- fonction ;
- société ;
- adresse postale ;
- pays ;
- canton, région ou département ;
- adresse électronique ;
- numéro de téléphone ;
- compte de réseau social professionnel ;
- langue de communication.

15.2 Données relatives à l'entreprise

- raison sociale ;
- nom commercial ;
- forme juridique ;
- secteur d'activité ;
- localisation ;
- année de création ;

- nombre de salariés ;
- chiffre d'affaires ;
- résultats ;
- EBITDA ;
- rentabilité ;
- trésorerie ;
- endettement ;
- actifs ;
- passifs ;
- clientèle ;
- contrats ;
- fournisseurs ;
- organisation ;
- actionnariat ;
- propriété intellectuelle ;
- perspectives ;
- risques ;
- motifs de la cession ;
- calendrier de cession ;
- prix souhaité ;
- offres déjà reçues ;
- informations relatives aux salariés et dirigeants ;
- documents juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou commerciaux.

Certaines informations relatives à une personne morale ne constituent pas en elles-mêmes des données personnelles. Elles peuvent toutefois devenir des données personnelles lorsqu'elles se rapportent à une personne physique identifiable.

15.3 Données relatives aux repreneurs

- identité ;
- coordonnées ;
- parcours professionnel ;
- expérience sectorielle ;
- secteurs recherchés ;
- zones géographiques recherchées ;
- taille d'entreprise recherchée ;
- budget d'acquisition ;

- fonds propres déclarés ;
- financement envisagé ;
- partenaires bancaires ;
- partenaires investisseurs ;
- acquisitions précédentes ;
- critères de recherche ;
- disponibilité ;
- calendrier ;
- justificatifs de fonds ou de financement ;
- historique des dossiers étudiés ;
- motifs d'intérêt ou de refus.

15.4 Données de communication

- courriers électroniques ;
- messages envoyés par formulaire ;
- échanges téléphoniques ;
- comptes rendus de rendez-vous ;
- demandes ;
- réponses ;
- notes de suivi ;
- documents transmis ;
- préférences de contact ;
- historique de la relation.

Les appels ou réunions ne sont pas enregistrés à l'insu des participants. Lorsqu'un enregistrement est envisagé, les personnes concernées en sont informées préalablement conformément au droit applicable.

15.5 Données techniques et de navigation

- adresse IP ;
- date et heure de connexion ;
- type d'appareil ;
- système d'exploitation ;
- navigateur ;
- résolution d'écran ;
- langue ;
- pages consultées ;
- durée de consultation ;

- liens utilisés ;
- source de la visite ;
- identifiants de cookies ;
- événements de navigation ;
- données de sécurité ;
- journaux techniques ;
- informations relatives aux erreurs.

15.6 Données issues de tiers et de sources publiques

Passerelle peut recueillir ou vérifier certaines informations auprès :

- des registres du commerce ;
- des publications officielles ;
- de sites internet professionnels ;
- de bases de données professionnelles ;
- de réseaux sociaux professionnels ;
- de partenaires ;
- de conseils ;
- d'intermédiaires ;
- de banques ou investisseurs ;
- de plateformes de mise en relation ;
- d'autres sources auxquelles elle dispose légalement d'un accès.

16. DONNÉES SENSIBLES

Passerelle n'a pas pour objectif principal de collecter des données personnelles sensibles.

Toutefois, certains documents transmis dans le cadre d'une opération peuvent contenir des informations sensibles ou particulièrement confidentielles.

Les utilisateurs sont invités à ne transmettre que les informations strictement nécessaires.

Lorsque des données sensibles doivent être traitées, Passerelle applique des mesures adaptées à leur nature et au niveau de risque.

Les informations relatives à la santé, aux opinions politiques, aux convictions religieuses, à l'origine ethnique, à l'orientation sexuelle ou aux poursuites et sanctions ne doivent pas être communiquées sauf nécessité particulière, base légale valable et mesures de protection appropriées.

17. FINALITÉS DES TRAITEMENTS

Les données peuvent notamment être traitées afin de :

- répondre aux demandes reçues ;

- identifier l'auteur d'une demande ;
- organiser un premier échange ;
- qualifier un projet de cession ;
- qualifier une recherche d'acquisition ;
- comprendre l'objectif de prix du vendeur ;
- examiner la cohérence d'une valorisation ;
- analyser la situation générale d'une entreprise ;
- préparer une présentation anonymisée ;
- rechercher des repreneurs compatibles ;
- comparer les critères des cédants et des repreneurs ;
- vérifier l'intérêt d'un acquéreur ;
- apprécier sa capacité financière apparente ;
- organiser les mises en relation autorisées ;
- préparer et suivre les rendez-vous ;
- administrer les accords de confidentialité ;
- gérer les accès aux documents ;
- suivre les échanges et négociations ;
- accompagner une opération ;
- établir des propositions commerciales ;
- conclure et exécuter des contrats ;
- gérer la facturation et la comptabilité ;
- assurer le service client ;
- envoyer des communications professionnelles ;
- proposer des opportunités pertinentes ;
- gérer les oppositions et désinscriptions ;
- améliorer les services et le Site ;
- mesurer la fréquentation du Site ;
- mesurer l'efficacité des campagnes ;
- assurer la sécurité des systèmes ;
- prévenir la fraude et les abus ;
- gérer les incidents ;
- respecter les obligations légales ;
- répondre aux autorités compétentes ;
- constater, exercer ou défendre des droits.

18. BASES ET JUSTIFICATIONS DES TRAITEMENTS

Selon la situation et la législation applicable, les traitements sont notamment justifiés par :

- les démarches précontractuelles réalisées à la demande de la personne concernée ;
- l'exécution d'un contrat ou d'un mandat ;
- le respect d'une obligation légale ;
- l'intérêt légitime de Passerelle à gérer et développer ses activités ;
- l'intérêt légitime à répondre aux demandes ;
- l'intérêt légitime à qualifier ses interlocuteurs ;
- l'intérêt légitime à prévenir les fraudes et conflits d'intérêts ;
- l'intérêt légitime à assurer la sécurité du Site ;
- l'intérêt légitime à assurer la défense de ses droits ;
- le consentement lorsque celui-ci est requis ;
- la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

Lorsque le consentement constitue la base du traitement, il peut être retiré à tout moment.

Le retrait du consentement ne remet pas en cause la licéité des traitements effectués avant ce retrait.

19. CARACTÈRE OBLIGATOIRE DES INFORMATIONS

Les champs obligatoires sont signalés sur les formulaires.

Le refus de communiquer certaines informations peut empêcher Passerelle :

- de répondre à une demande ;
- d'organiser un rendez-vous ;
- de qualifier un projet ;
- d'apprécier la cohérence d'un objectif de prix ;
- d'identifier des repreneurs adaptés ;
- de vérifier l'identité ou la capacité apparente d'un interlocuteur ;
- de conclure ou d'exécuter un contrat ;
- de respecter une obligation légale.

La communication d'un prix souhaité ou d'une fourchette peut être nécessaire à la qualification commerciale d'un projet.

Cette communication ne constitue cependant pas un engagement de vendre.

20. DESTINATAIRES DES DONNÉES

Les données peuvent être accessibles, dans la limite de leurs fonctions et du besoin d'en connaître :

- aux dirigeants de Neo Business Academy SARL ;
- aux collaborateurs et mandataires autorisés ;
- aux prestataires informatiques ;
- à l'hébergeur ;
- aux fournisseurs de messagerie ;
- aux fournisseurs de solutions CRM ;
- aux prestataires de formulaires ;
- aux prestataires de prise de rendez-vous ;
- aux prestataires de signature électronique ;
- aux conseils juridiques ;
- aux fiduciaires ;
- aux experts-comptables ;
- aux fiscalistes ;
- aux banques ou partenaires financiers lorsque cela est nécessaire ;
- aux cédants ou repreneurs autorisés ;
- aux partenaires intervenant sur une opération ;
- aux prestataires d'analyse et de mesure d'audience ;
- aux plateformes publicitaires lorsque le consentement ou le droit applicable le permet ;
- aux autorités administratives, judiciaires ou réglementaires compétentes.

L'accès aux données est limité aux informations nécessaires à la finalité poursuivie.

21. CONFIDENTIALITÉ DES PROJETS DE TRANSMISSION

Passerelle accorde une attention particulière à la confidentialité des projets de transmission.

Selon la nature et le stade du dossier, les mesures suivantes peuvent notamment être mises en œuvre :

- présentation initiale anonymisée ;
- limitation des informations communiquées ;
- qualification préalable des interlocuteurs ;
- engagement de confidentialité ;
- transmission progressive des données ;
- autorisation du cédant avant la révélation de l'identité de l'entreprise ;
- limitation des accès aux documents ;
- utilisation d'un espace de partage sécurisé ;
- journalisation des accès ;

- retrait ou masquage de certaines informations sensibles ;
- validation préalable des documents transmis.

L'envoi d'un formulaire à Passerelle n'entraîne pas automatiquement la communication des informations à des repreneurs.

L'identité d'une entreprise, ses documents sensibles et son prix souhaité ne sont pas automatiquement transmis à l'ensemble du réseau.

Le niveau de confidentialité applicable peut être précisé dans un mandat, un accord de confidentialité ou tout autre document contractuel.

Aucune mesure ne permet toutefois de garantir une confidentialité absolue. Passerelle met en œuvre des mesures raisonnables et proportionnées aux risques.

22. DURÉE DE CONSERVATION

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités poursuivies et au respect des obligations légales.

Selon leur nature, les durées indicatives suivantes peuvent être appliquées :

- demandes sans suite : jusqu'à 24 mois après le dernier contact ;
- prospects : jusqu'à 3 ans après le dernier échange significatif ;
- profils de repreneurs : tant que la recherche reste active, puis pendant une durée raisonnable après la dernière interaction ;
- dossiers de transmission actifs : pendant toute la durée du projet ;
- dossiers clôturés : jusqu'à 10 ans lorsque la conservation est nécessaire à des fins contractuelles, comptables, fiscales ou probatoires ;
- contrats, factures et documents comptables : conformément aux délais légaux, généralement 10 ans ;
- accords de confidentialité : pendant leur durée d'application et le délai nécessaire à la défense des droits ;
- justificatifs de consentement : pendant la durée nécessaire pour démontrer le consentement ;
- listes d'opposition : aussi longtemps que nécessaire au respect de l'opposition ;
- journaux techniques : généralement entre 6 et 24 mois ;
- données de cookies : selon leur finalité et la durée indiquée dans le gestionnaire de cookies ;
- données relatives à un litige : jusqu'à sa résolution définitive et à l'expiration des voies de recours.

Les données peuvent être anonymisées à des fins statistiques ou historiques. Une information véritablement anonymisée n'est plus considérée comme une donnée personnelle.

23. TRANSFERTS INTERNATIONAUX DE DONNÉES

Passerelle est établie en Suisse.

Certains prestataires peuvent être situés ou traiter des données dans :

- l'Union européenne ;
- l'Espace économique européen ;
- le Royaume-Uni ;
- les États-Unis ;
- le Canada ;
- d'autres pays dans lesquels les prestataires ou leurs sous-traitants sont établis.

Lorsqu'un transfert a lieu vers un pays ne bénéficiant pas d'un niveau de protection reconnu comme adéquat, Passerelle met en œuvre les garanties requises par le droit applicable, telles que :

- des clauses contractuelles appropriées ;
- des clauses contractuelles types ;
- des mesures techniques ou organisationnelles complémentaires ;
- un mécanisme reconnu de certification ;
- une exception prévue par la loi ;
- le consentement explicite lorsque celui-ci constitue une base appropriée.

Les données peuvent également être communiquées à l'étranger lorsque cela est nécessaire :

- à l'exécution d'un contrat ;
- à une transaction internationale ;
- à la constatation, l'exercice ou la défense de droits ;
- à la protection d'intérêts prépondérants ;
- à la demande de la personne concernée.

24. SÉCURITÉ DES DONNÉES

Passerelle met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles proportionnées à la nature des données et aux risques identifiés.

Ces mesures peuvent notamment comprendre :

- le contrôle des accès ;
- l'attribution de droits selon les fonctions ;
- l'authentification sécurisée ;
- l'utilisation de mots de passe robustes ;
- l'authentification multifactorielle lorsque disponible ;
- le chiffrement des communications ;
- le chiffrement de certains fichiers ;
- la sauvegarde des données ;
- les mises à jour de sécurité ;

- les dispositifs de protection contre les logiciels malveillants ;
- la journalisation ;
- la surveillance des accès ;
- la gestion des incidents ;
- des engagements de confidentialité ;
- la sélection des prestataires ;
- la limitation des copies ;
- la suppression ou l'archivage sécurisé ;
- la sensibilisation des personnes autorisées.

Aucun système ne permet de garantir une sécurité absolue.

Passerelle ne peut donc garantir l'absence totale d'intrusion, de panne, de perte ou d'accès non autorisé, mais s'efforce de prévenir et de limiter ces risques.

25. VIOLATIONS DE DONNÉES

En cas d'incident de sécurité affectant des données personnelles, Passerelle :

- analyse la nature de l'incident ;
- cherche à en limiter les conséquences ;
- prend les mesures correctives appropriées ;
- documente l'incident ;
- examine les obligations de notification ;
- collabore avec ses prestataires ;
- informe les autorités ou personnes concernées lorsque le droit applicable l'exige.

En Suisse, une violation susceptible d'entraîner un risque élevé pour la personnalité ou les droits fondamentaux des personnes peut devoir être notifiée au Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence.

Lorsque le RGPD s'applique, les obligations de notification prévues par celui-ci peuvent également être applicables.

26. DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES

Dans les conditions et limites prévues par la législation applicable, une personne peut notamment demander :

- la confirmation que des données la concernant sont traitées ;
- l'accès à ses données ;
- des informations sur les finalités du traitement ;
- des informations sur les catégories de données ;

- des informations sur les destinataires ;
- la durée de conservation ou ses critères de détermination ;
- la rectification de données inexactes ;
- la suppression de certaines données ;
- la limitation de certains traitements ;
- l'opposition à certains traitements ;
- le retrait de son consentement ;
- la remise ou la portabilité de certaines données dans un format usuel ;
- des informations sur une décision individuelle automatisée ;
- un réexamen humain lorsqu'un tel droit est applicable.

Ces droits ne sont pas absolus.

Une demande peut notamment être limitée ou refusée lorsque cela est nécessaire :

- au respect d'une obligation légale ;
- à l'exécution d'un contrat ;
- à la protection des droits de tiers ;
- à la protection d'un secret d'affaires ;
- à la conservation de preuves ;
- à la prévention d'une fraude ;
- à la constatation, l'exercice ou la défense de droits.

27. EXERCICE DES DROITS

Toute demande concernant les données personnelles doit être adressée à :

Neo Business Academy SARL

Passerelle – Transmission Entreprises

Rue Saint-Léger 6

1205 Genève

Suisse

Adresse électronique : info@passerelle-transmission-entreprises.com

Site internet : www.passerelle-transmission-entreprises.com

La demande doit permettre :

- d'identifier suffisamment la personne concernée ;
- de comprendre précisément son objet ;
- d'identifier les traitements ou données concernés.

Passerelle peut demander un justificatif d'identité lorsque cela est raisonnablement nécessaire pour éviter la communication de données à une personne non autorisée.

Les justificatifs d'identité ne sont utilisés que pour traiter la demande et sont supprimés lorsqu'ils ne sont plus nécessaires.

Les demandes sont traitées dans les délais prévus par le droit applicable.

Elles sont en principe gratuites, sauf en cas de demande manifestement infondée, abusive, répétitive ou excessivement complexe dans les limites autorisées par la loi.

28. RÉCLAMATIONS

Toute personne estimant que ses données sont traitées de manière contraire au droit applicable est invitée à contacter préalablement Passerelle :

Neo Business Academy SARL

Passerelle – Transmission Entreprises

Rue Saint-Léger 6

1205 Genève

Suisse

Adresse électronique : info@passerelle-transmission-entreprises.com

Elle peut également s'adresser à l'autorité suisse compétente :

Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence – PFPDT

Feldegweg 1

3003 Berne

Suisse

Lorsqu'une personne relève du RGPD, elle peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente de l'État membre dans lequel elle réside, travaille ou dans lequel la violation alléguée aurait eu lieu.

29. COMMUNICATIONS COMMERCIALES

Passerelle peut adresser des communications concernant :

- ses services ;
- des opportunités de cession ;
- des opportunités de reprise ;
- l'actualité de la transmission d'entreprises ;
- des contenus professionnels ;
- des événements ;
- des demandes de mise à jour des critères de recherche ;
- des propositions de rendez-vous.

Ces communications sont envoyées lorsque le droit applicable le permet, notamment :

- à la suite d'une demande ;
- dans le cadre d'une relation commerciale ;
- sur la base du consentement ;

- sur la base d'un intérêt légitime compatible ;
- lorsque les coordonnées professionnelles ont été obtenues légalement et que le message présente un lien avec l'activité du destinataire.

Les communications commerciales électroniques comportent un moyen permettant de se désinscrire ou de s'opposer à leur réception.

L'opposition n'empêche pas l'envoi des messages strictement nécessaires :

- à l'exécution d'un contrat ;
- au suivi d'un dossier ;
- à la sécurité ;
- à la réponse à une demande ;
- au respect d'une obligation légale.

30. COOKIES ET TECHNOLOGIES SIMILAIRES

Le Site peut utiliser des cookies, pixels, balises, identifiants, scripts et technologies similaires.

Un cookie est un petit fichier ou identifiant enregistré ou consulté sur l'appareil d'un utilisateur lors de sa navigation.

30.1 Cookies strictement nécessaires

Ces cookies permettent notamment :

- le fonctionnement technique du Site ;
- la sécurité ;
- la gestion des formulaires ;
- la gestion des sessions ;
- la prévention des abus ;
- l'enregistrement des préférences de confidentialité ;
- l'équilibrage de charge ;
- le maintien de certaines fonctionnalités.

Ils ne peuvent pas toujours être désactivés sans affecter le fonctionnement du Site.

30.2 Cookies de mesure d'audience

Ces cookies permettent notamment de comprendre :

- le nombre de visiteurs ;
- les pages consultées ;
- la durée des visites ;
- les sources de trafic ;
- les interactions avec les formulaires ;
- les éventuelles erreurs ;

- l'efficacité générale du Site.

30.3 Cookies publicitaires

Sous réserve des choix de l'utilisateur et des exigences applicables, des cookies ou pixels publicitaires peuvent être utilisés afin de :

- mesurer l'efficacité d'une campagne ;
- attribuer une prise de contact à une publicité ;
- créer des audiences ;
- limiter la répétition des annonces ;
- personnaliser certains messages publicitaires ;
- analyser les conversions.

30.4 Cookies fonctionnels

Ces cookies peuvent être utilisés pour intégrer ou permettre :

- un calendrier ;
- une vidéo ;
- une carte ;
- un formulaire externe ;
- un outil de chat ;
- un service de sécurité ;
- un contenu provenant d'un réseau social.

30.5 Consentement et gestion des préférences

Lorsque le consentement est requis, les cookies non essentiels ne sont utilisés qu'après le choix de l'utilisateur.

Le dispositif de gestion des cookies doit permettre :

- d'accepter les cookies ;
- de refuser les cookies non essentiels ;
- de personnaliser les choix ;
- de modifier ultérieurement les préférences ;
- de retirer un consentement.

Le refus des cookies non essentiels ne doit pas empêcher l'accès général au Site, même si certaines fonctionnalités peuvent être limitées.

30.6 Paramètres du navigateur

L'utilisateur peut également configurer son navigateur afin :

- de bloquer certains cookies ;
- de supprimer les cookies existants ;
- d'être averti avant leur dépôt ;

- de limiter le suivi.

La désactivation de certains cookies peut affecter le fonctionnement du Site.

30.7 Liste des cookies

La liste exacte et actualisée des cookies utilisés doit être accessible depuis l'outil de gestion du consentement.

Elle doit, lorsque cela est pertinent, préciser :

- le nom du cookie ;
- le fournisseur ;
- sa catégorie ;
- sa finalité ;
- sa durée ;
- les éventuels transferts de données.

31. FORMULAIRES ET DEMANDES DE CONTACT

Lorsque l'utilisateur complète un formulaire, les informations fournies sont utilisées notamment afin de :

- traiter sa demande ;
- le recontacter ;
- comprendre son projet ;
- qualifier son entreprise ;
- qualifier sa recherche d'acquisition ;
- préparer un rendez-vous ;
- assurer le suivi de la relation.

L'envoi d'un formulaire ne vaut pas :

- acceptation d'un mandat ;
- engagement de Passerelle ;
- engagement de vendre ;
- engagement d'acquérir ;
- autorisation générale de diffuser les informations ;
- garantie qu'un projet sera retenu.

Les données communiquées ne sont pas automatiquement transmises aux repreneurs ou aux vendeurs du seul fait de l'envoi du formulaire.

32. RÉSEAUX SOCIAUX

Passerelle peut exploiter des pages ou comptes sur des réseaux sociaux tels que Facebook, LinkedIn ou Instagram.

Lorsque l'utilisateur interagit avec Passerelle par l'intermédiaire de ces plateformes, l'opérateur de la plateforme traite également des données conformément à ses propres conditions.

Ces données peuvent notamment comprendre :

- l'identité du compte ;
- les interactions ;
- les commentaires ;
- les messages ;
- les statistiques d'audience ;
- les intérêts déduits ;
- les informations publicitaires.

Selon les fonctionnalités utilisées, Passerelle et la plateforme peuvent agir comme responsables distincts ou responsables conjoints de certains traitements.

L'utilisateur est invité à consulter les politiques de confidentialité et les paramètres proposés par chaque réseau social.

33. UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Passerelle peut utiliser des outils ou systèmes d'intelligence artificielle afin d'assister certaines tâches internes, commerciales, administratives ou opérationnelles.

Ces utilisations peuvent notamment concerner :

- la préparation de brouillons ;
- la rédaction assistée ;
- la correction de textes ;
- la traduction ;
- la synthèse de documents ;
- la structuration d'informations ;
- l'organisation de notes ;
- la recherche documentaire ;
- la classification de demandes ;
- l'analyse préliminaire de critères ;
- l'identification de correspondances potentielles entre projets ;
- l'assistance au service client ;
- la création ou l'adaptation de contenus visuels ;
- la détection d'erreurs ou d'anomalies ;

- l'amélioration des procédures internes.

L'intelligence artificielle est utilisée comme un outil d'assistance.

Elle ne remplace pas nécessairement :

- l'analyse humaine ;
- l'appréciation professionnelle ;
- les audits ;
- les conseils juridiques ;
- les conseils fiscaux ;
- les conseils comptables ;
- les décisions des parties ;
- la vérification du financement ;
- la négociation contractuelle.

34. PRINCIPES APPLICABLES À L'UTILISATION DE L'IA

Lorsqu'elle utilise un système d'intelligence artificielle, Passerelle s'efforce de respecter les principes suivants :

- utilisation pour une finalité déterminée ;
- proportionnalité ;
- minimisation des données ;
- transparence appropriée ;
- confidentialité ;
- sécurité ;
- contrôle humain ;
- vérification raisonnable des résultats ;
- prévention des discriminations ;
- respect des droits des personnes ;
- protection des informations sensibles ;
- traçabilité proportionnée à l'usage ;
- sélection raisonnable des outils.

Passerelle évite, dans la mesure du possible, d'introduire dans des outils d'intelligence artificielle accessibles au public des informations hautement confidentielles concernant :

- une entreprise ;
- ses clients ;
- ses salariés ;
- ses finances ;

- une négociation ;
- une transaction ;
- un repreneur ;
- une preuve de fonds ;
- un secret d'affaires.

Lorsque l'utilisation de telles informations est nécessaire, des mesures adaptées doivent être envisagées, comme :

- l'anonymisation ;
- la pseudonymisation ;
- la suppression des identifiants ;
- la réduction du document ;
- l'utilisation d'une solution professionnelle ;
- la limitation de la conservation ;
- des garanties contractuelles ;
- des contrôles d'accès.

35. DONNÉES TRAITÉES À L'AIDE DE L'IA

Certaines données peuvent être traitées avec l'assistance d'un système d'intelligence artificielle lorsque cela est pertinent pour la finalité poursuivie.

Avant une telle utilisation, Passerelle peut notamment :

- supprimer les noms et coordonnées ;
- remplacer les identifiants directs ;
- retirer les secrets d'affaires non nécessaires ;
- limiter les informations au strict nécessaire ;
- vérifier les conditions de confidentialité ;
- limiter les possibilités de réutilisation ;
- choisir une solution professionnelle offrant des garanties appropriées ;
- procéder à une vérification humaine des résultats.

Aucune donnée ne doit être utilisée avec un outil d'intelligence artificielle d'une manière incompatible avec les obligations de confidentialité applicables.

36. CONTENUS GÉNÉRÉS OU ASSISTÉS PAR IA

Certains textes, images, traductions, présentations, synthèses ou supports peuvent être créés ou préparés avec l'assistance de systèmes d'intelligence artificielle.

Passerelle s'efforce de vérifier ces contenus avant leur publication ou leur utilisation professionnelle.

Les outils d'intelligence artificielle peuvent néanmoins produire :

- des erreurs ;
- des omissions ;
- des approximations ;
- des informations obsolètes ;
- des incohérences ;
- des contenus biaisés ;
- des formulations inadaptées.

Les contenus générés ou assistés par intelligence artificielle ne constituent pas, par leur seule existence :

- un conseil juridique ;
- un conseil fiscal ;
- un conseil comptable ;
- un conseil financier ;
- une expertise ;
- une garantie ;
- une offre ferme ;
- une décision définitive.

37. CLASSEMENT, RAPPROCHEMENT ET PROFILAGE

Passerelle peut utiliser des outils automatisés ou assistés par intelligence artificielle pour classer ou rapprocher :

- les caractéristiques d'une entreprise ;
- les critères de recherche d'un repreneur ;
- le secteur d'activité ;
- la localisation ;
- la taille de l'entreprise ;
- le chiffre d'affaires ;
- la rentabilité ;
- le prix souhaité ;
- le budget déclaré ;
- l'expérience du repreneur ;
- son calendrier ;
- son intérêt sectoriel.

Ces outils ont pour objectif d'assister les équipes dans l'identification de correspondances potentielles.

Un rapprochement automatisé :

- ne garantit pas la pertinence définitive du profil ;
- ne garantit pas la solvabilité du repreneur ;
- ne vaut pas recommandation ;
- ne constitue pas une offre ;
- ne remplace pas l'analyse humaine ;
- ne déclenche pas automatiquement une communication de données confidentielles.

Sauf information contraire, ces traitements ne produisent pas, à eux seuls, de décision juridique définitive concernant une personne.

38. DÉCISIONS INDIVIDUELLES AUTOMATISÉES

Lorsque Passerelle utilise une décision individuelle entièrement automatisée produisant des effets juridiques ou affectant significativement une personne, elle applique les obligations d'information et de contrôle prévues par le droit applicable.

La personne concernée peut notamment, lorsque la loi le prévoit :

- demander des informations appropriées ;
- faire valoir son point de vue ;
- demander un réexamen humain ;
- contester le résultat.

En principe, la décision définitive d'accepter un mandat, de communiquer une opportunité ou d'organiser une mise en relation doit pouvoir faire l'objet d'une intervention humaine.

39. RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Le règlement européen sur l'intelligence artificielle, également appelé « AI Act », peut s'appliquer à certaines activités présentant un lien suffisant avec l'Union européenne.

Son application dépend notamment :

- du type de système utilisé ;
- du rôle de Passerelle ;
- du lieu d'établissement du fournisseur ;
- du lieu de mise sur le marché du système ;
- du lieu d'utilisation ;
- du lieu où ses résultats produisent des effets ;
- des personnes concernées ;
- de la catégorie de risque du système.

Lorsqu'il est applicable, Passerelle s'efforce de respecter les obligations correspondant à son rôle, pouvant notamment comprendre :

- la transparence sur l'utilisation d'un système d'IA ;
- l'information lorsqu'une personne interagit avec un agent automatisé ;
- la supervision humaine ;
- la conservation d'une documentation appropriée ;
- la formation des personnes utilisant des outils d'IA ;
- l'évaluation des risques ;
- la coopération avec les fournisseurs ;
- la prévention des pratiques interdites ;
- le respect des règles relatives aux contenus artificiellement générés ou manipulés ;
- la surveillance des résultats.

Le recours à un outil d'assistance rédactionnelle, de traduction ou de synthèse ne signifie pas automatiquement que Passerelle utilise un système classé à haut risque.

40. CHATBOTS ET INTERACTIONS AUTOMATISÉES

Si le Site utilise un chatbot ou un assistant automatisé, l'utilisateur est informé qu'il interagit avec un système automatisé, sauf si cela ressort clairement du contexte.

Le chatbot ne doit pas être présenté comme un conseiller humain.

Les informations communiquées au chatbot peuvent être traitées afin de :

- répondre à la demande ;
- orienter l'utilisateur ;
- qualifier un projet ;
- transmettre une demande à un interlocuteur humain ;
- sécuriser le service ;
- améliorer son fonctionnement.

L'utilisateur ne doit pas communiquer dans un chatbot des données sensibles ou des documents hautement confidentiels sauf indication expresse et mise en place de garanties adaptées.

Une possibilité de contact humain doit être proposée lorsqu'elle est raisonnablement nécessaire.

41. ANALYSE D'IMPACT

Lorsqu'un traitement est susceptible d'entraîner un risque élevé pour la personnalité, les droits ou les libertés des personnes, Passerelle examine la nécessité de réaliser une analyse d'impact relative à la protection des données.

Cette analyse peut notamment être envisagée en cas :

- d'utilisation étendue de données sensibles ;

- de surveillance systématique ;
- de profilage important ;
- de décision automatisée significative ;
- de traitement à grande échelle ;
- d'utilisation innovante de technologies présentant des risques élevés.

Lorsque des risques élevés sont identifiés, Passerelle met en œuvre des mesures destinées à les réduire.

42. MINEURS

Le Site et les services de Passerelle sont principalement destinés à des professionnels et à des personnes majeures.

Passerelle ne cherche pas volontairement à collecter des données concernant des mineurs.

Si une personne estime qu'un mineur a transmis des données personnelles sans autorisation appropriée, elle peut contacter :

info@passerelle-transmission-entreprises.com

Passerelle examinera la demande et supprimera les données lorsque cela est nécessaire et légalement approprié.

43. MODIFICATION DU PRÉSENT DOCUMENT

Passerelle peut modifier le présent document afin de tenir compte notamment :

- d'une évolution du Site ;
- d'un changement d'activité ;
- d'un nouveau traitement ;
- d'un nouveau prestataire ;
- d'une évolution légale ;
- d'une recommandation d'une autorité ;
- d'un nouvel outil d'intelligence artificielle ;
- d'une modification des pratiques en matière de cookies ;
- d'une évolution des mesures de sécurité.

La version applicable est celle publiée sur le Site au moment de la consultation.

La date de dernière mise à jour est indiquée en tête du document.

Lorsqu'une modification affecte de manière importante les droits des personnes, Passerelle peut fournir une information spécifique par un moyen approprié.

44. RESPONSABILITÉ

Passerelle s'efforce de publier des informations exactes, compréhensibles et actualisées.

Elle ne garantit toutefois pas :

- l'absence totale d'erreurs ;
- l'exhaustivité des informations ;
- leur adéquation à une situation particulière ;
- la disponibilité permanente du Site ;
- l'absence de défaillance d'un service tiers ;
- l'absence d'incident informatique malgré les mesures de sécurité mises en œuvre.

Les informations du Site sont générales et ne remplacent pas un conseil adapté à une situation particulière.

Avant toute décision juridique, fiscale, financière, comptable ou stratégique, l'utilisateur est invité à consulter un professionnel compétent.

Dans les limites autorisées par la loi, Passerelle ne peut être tenue responsable des dommages indirects résultant notamment :

- de l'utilisation du Site ;
- de l'impossibilité temporaire d'y accéder ;
- d'une décision prise sur la base d'une information générale ;
- d'une erreur provenant d'un tiers ;
- d'un contenu généré ou assisté par intelligence artificielle non vérifié ;
- d'un incident échappant raisonnablement à son contrôle ;
- de la perte d'une opportunité commerciale ;
- d'une décision d'un cédant, d'un repreneur, d'une banque ou d'un partenaire.

Aucune disposition du présent document ne limite une responsabilité qui ne pourrait légalement être exclue ou limitée.

45. FORCE MAJEURE

Passerelle ne peut être tenue responsable d'un retard, d'une indisponibilité ou d'une inexécution résultant d'un événement échappant raisonnablement à son contrôle.

Peuvent notamment constituer de tels événements :

- une panne générale des réseaux ;
- une défaillance de l'hébergeur ;
- une cyberattaque ;
- une interruption d'électricité ;
- une catastrophe naturelle ;
- une pandémie ;

- une guerre ;
- une décision administrative ;
- une grève générale ;
- l'indisponibilité d'un prestataire indispensable.

Passerelle prend les mesures raisonnables permettant de limiter les conséquences de l'événement.

46. NULLITÉ PARTIELLE

Si une disposition du présent document est déclarée nulle, invalide ou inapplicable, les autres dispositions demeurent applicables.

La disposition concernée est, dans la mesure du possible, remplacée par une disposition valable se rapprochant de son objectif initial.

47. DROIT APPLICABLE ET FOR

Le présent document est régi par le droit suisse.

Sous réserve des règles impératives applicables, tout litige relatif :

- au Site ;
- à son utilisation ;
- aux présentes mentions ;
- à la politique de confidentialité ;
- aux cookies ;
- aux traitements de données ;
- aux informations relatives à l'intelligence artificielle ;

relève des tribunaux compétents du canton de Genève, Suisse.

Avant d'introduire une procédure, les parties sont invitées à rechercher une solution amiable.

Les droits impératifs éventuellement reconnus aux consommateurs ou aux personnes situées dans d'autres juridictions restent réservés.

48. CONTACT

Pour toute question concernant le Site, les services de Passerelle, la protection des données, les cookies ou l'utilisation de l'intelligence artificielle :

Neo Business Academy SARL

Nom commercial : Passerelle – Transmission Entreprises

Adresse : Rue Saint-Léger 6, 1205 Genève, Suisse

Numéro d'inscription au Registre du commerce : CH-660.4.588.024-1

Canton d'inscription : Genève

Adresse électronique : info@passerelle-transmission-entreprises.com

Site internet : www.passerelle-transmission-entreprises.com

